



**Séance ordinaire du conseil municipal**  
**Le 13 avril 2026, 19h à la salle Lavoie-St-Laurent**  
**de l'hôtel de ville et par webinaire**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour**
  - 1.1 Aucun
- 2. Périodes de commentaires et de questions portant sur les sujets de l'ordre du jour**
  - 2.1 Aucun
- 3. Approbation du procès-verbal**
  - 3.1 Séance ordinaire du 9 mars 2026
- 4. Dossiers de la mairie**
  - 4.1 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
  - 4.2 35e anniversaire de la fondation de la firme Pesca - motion de félicitations
  - 4.3 Politique de dons - période du 3 février 2026 au 10 avril 2026
  - 4.4 Correspondances
- 5. Dossiers de la direction générale et du greffe**
  - 5.1 Règlement no.2026-510 décrétant une dépense au montant de 509 300 \$ et un emprunt au montant de 309 300 \$ concernant la vidange des boues de l'étang aéré #1 de ses ouvrages d'assainissement des eaux usées
  - 5.2 Règlement parapluie no. 2026-511 décrétant une dépense au montant de 550 000 \$ et un emprunt au montant de 550 000 \$ concernant des travaux de rénovation du parc Germain-Deslauriers et des terrains de tennis - avis de motion et dépôt du projet de règlement
  - 5.3 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement 2026-509
  - 5.4 Rouleau pour lissage des verts du golf - acquisition
  - 5.5 Formation en éthique et déontologie des élus municipaux - rapport du greffier
- 6. Dossiers de la trésorerie**
  - 6.1 Comptes à payer au 31 mars 2026
- 7. Dossiers de l'urbanisme et de l'environnement**
  - 7.1 Demande de construction de 14 logements résidentiels abordables avec le « superpouvoir en matière d'habitation » – 30-32, rue Comeau (lots 3 547 933 et 3 547 934)
  - 7.2 Demande de dérogation mineure (DM) - 46, St-Onge (lot 4 542 333)
  - 7.3 Demande de démolition d'immeuble (DI) – 19b, rue Tracadièche Est (lots 3 547 683 et 3 547 684)
  - 7.4 Approbation des mandats du comité urbanisme
- 8. Dossiers du développement et du tourisme**
  - 8.1 Rendez-vous Acadie-Québec 2026 - demande de partenariat
- 9. Dossiers de loisir, culture et vie communautaire**
  - 9.1 Plan d'action Destination pour tous 2025-2030
  - 9.2 Fonds de visibilité Innergex 2026 - Contribution aux projets

9.3 Travaux de réparation du système de réfrigération de l'aréna - octroi de contrat

9.4 Désignation du représentant municipal et de la responsable de la bibliothèque au sein du Réseau Biblio Gaspésie-Îles de la Madeleine

**10. Dossiers des travaux publics et des bâtiments**

10.1 Aucun

**11. Dossiers de la sécurité publique**

11.1 Camion autopompe pour la caserne 79 - octroi de contrat

11.2 Véhicule pour le service technique du SSI Avignon-Est - achat

11.3 Rapports des interventions du SSI Avignon-Est pour la période de Janvier à Mars 2026

**12. Prochaine séance**

12.1 Aucun

**13. Autres sujets**

13.1 Aucun

**14. Tour de table du conseil**

14.1 Aucun

**15. Période de commentaires et de questions**

15.1 Aucun

**16. La levée de la séance**

16.1 Aucun





**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 13 avril 2026, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire.**

**Étaient présents :** M. Mathieu Lapointe, Maire  
M. Régis Leblanc, conseiller  
M. Esteban Figueroa, conseiller  
M. David Landry, conseiller  
M. Alain Turcotte, conseiller  
Mme Denise Leblanc, conseillère  
Mme. Amélie Dallaire, conseillère

**Quorum : le quorum est constaté.**

**M. Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.**

**Est également présent à la séance, M. Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier.**

**26-04-062 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. Régis Leblanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2026 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**26-04-063 SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MARS 2026**

Il est PROPOSÉ par Mme Denise Leblanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2026 soit adopté, tel que proposé.

**DOSSIERS DE LA MAIRIE**

**26-04-064 JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Amélie Dallaire  
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal proclame le 17 mai, Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

### **35E ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DE LA FIRME PESCA - MOTION DE FÉLICITATIONS**

La firme Pesca environnement, dont le siège social est à Carleton-sur-Mer, fête son 35e anniversaire de fondation. Cette entreprise, qui compte maintenant 80 employé·e·s, offre différents services conseils dans le domaine de l'environnement. Sur la proposition d'une motion déposée par le conseiller, M. Régis Leblanc, les membres du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer souhaitent féliciter la propriétaire, Madame Marjolaine Castonguay, et l'ensemble des membres de l'équipe pour l'excellence de leur travail pendant toutes ces années.

### **POLITIQUE DE DONS - PÉRIODE DU 3 FÉVRIER 2026 AU 10 AVRIL 2026**

La liste de dons octroyés pour la période du 3 février au 10 avril 2026 est déposée au conseil pour information.

- 1) La Croche Chœur : projet chorale 2026 : 200 \$
- 2) Cinétoile : Jour de la Terre : gratuité studio + 300 \$
- 3) École Antoine-Bernard : bourse : 500 \$
- 4) Cégep de la Gaspésie : bourse : 500 \$
- 5) CJE : lancement de livre : prêt du foyer (valeur 150\$)
- 6) Centre Envol : bourse : 500 \$
- 7) École en chanson de Petite-Vallée : école en chanson : 250 \$

### **CORRESPONDANCES**

2026-03 : Réception d'une résolution concernant la demande de remise en place de l'aide financière dans le cadre du programme des petits établissements accessibles (PEA) de la Société d'Habitation du Québec (Ville de Lachute)

2026-03 : Réception d'une résolution pour dénoncer les coupures dans le programme d'emplois été - Canada (Sainte-Hélène-de-Bagot).

2026-03 : Réception de quelques résolutions de municipalités pour demander une modification du guide de la TECQ 2024-2028 concernant le rechargement granulaire (ville de Disraeli, municipalité de la Reine, Aston-Jonction, Ogden, Milan, Fugèreville).

2026-03 : Réception de résolutions de municipalités pour demander d'appuyer l'annulation du programme fédéral de rachat des armes à feu (municipalité de Lambton, Chesterville, Fugèreville, Baie-Trinité, La Motte, Champneuf).

2026-03 : Résolution pour appuyer le maintien des services préhospitaliers à la municipalité du Lac-des-Plages.

2026-03-23 : Annonce par Exploramer de la mise en place d'une Cellule d'intervention sur les requins du Saint-Laurent et demande de contribution de 0,20 \$ / habitants.

2026-03-20 : Demande de contribution de la Corporation des Jeux des 50 ans et plus GIM de 0,20 \$ par personne de 50 ans et plus résidant sur notre territoire.

## **DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DU GREFFE**

**26-04-065**

### **RÈGLEMENT NO.2026-510 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 509 300 \$ ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 309 300 \$ CONCERNANT LA VIDANGE DES BOUES DE L'ÉTANG AÉRÉ #1 DE SES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a reçu, le 18 décembre 2023, une attestation d'assainissement pour l'exploitation de ses ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE cette attestation a pris effet le 1er janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'attestation comprend un programme correcteur concernant la vidange des boues de l'étang aéré #1, pour lequel un plan d'action a été produit à l'été 2024 par la compagnie Écho-Tech H2O, à la suite de la mesure de boues dans les étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit planifier la vidange des boues de l'étang #1 pour respecter les conditions d'exploitations contenues dans l'attestation d'assainissement;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au programme triennal en immobilisation (PTI) de la Ville de Carleton-sur-Mer pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 février 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry  
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le règlement 2026-510 décrétant une dépense au montant de 509 300 \$ et un emprunt au montant de 309 300 \$ concernant la vidange des boues

de l'étang aéré #1 de ses ouvrages d'assainissement des eaux usées soit adopté.

**RÈGLEMENT PARAPLUIE NO. 2026-511 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 550 000 \$ ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 550 000 \$ CONCERNANT DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU PARC GERMAIN-DESLAURIERS ET DES TERRAINS DE TENNIS - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par le/la conseiller, M. Alain Turcotte, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement parapluie 2026-511 décrétant une dépense au montant de 550 000 \$ et un emprunt au montant de 550 000 \$ concernant des travaux de rénovation du parc Germain-Deslauriers et des terrains de tennis.

Un projet de règlement a été déposé au conseil et il est présenté séance tenante.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER - RÈGLEMENT 2026-509**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement 2026-509 décrétant une dépense au montant de 908 295 \$ et un emprunt au montant de 908 295 \$ concernant l'acquisition d'un camion autopompe pour la sécurité incendie.

**26-04-066**

**ROULEAU POUR LISSAGE DES VERTS DU GOLF - ACQUISITION**

CONSIDÉRANT QUE le golf de Carleton-sur-Mer souhaite améliorer constamment la qualité de son terrain et de ses infrastructures;

CONSIDÉRANT QU'un rouleau à verts permet un meilleur entretien des verts et de diminuer la fréquence de tonte;

CONSIDÉRANT QUE le surintendant du golf, M. Félix Landry, a reçu une proposition des Produits Turf care Canada pour trois modèles de rouleau à verts;

CONSIDÉRANT QUE le modèle 44913 Greens Pro 1260 convient pour les besoins du golf, au montant de 28 000 \$, sans les taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Esteban Figueroa  
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte la proposition des Produits turf care Canada, pour le rouleau à verts, modèle 44913 Greens Pro 1260, au montant de 28 000 \$, sans les taxes applicables.

QUE le directeur général et greffier-trésorier de la Ville, M. Antoine Audet, soit autorisé à signer tout document relatif à cet achat.

QUE cette dépense soit financée à 50 % par les activités de fonctionnement de la Ville et à 50 % par la Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer (SDMC).

## **FORMATION EN ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX - RAPPORT DU GREFFIER**

Conformément à l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), chaque membre du conseil doit suivre une formation en éthique et déontologie dans les six mois suivant le début de son mandat et en faire la déclaration au greffier dans les 30 jours suivant sa participation.

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Antoine Audet, dépose son rapport aux membres du conseil qui confirme la réception des attestations de participation de l'ensemble des membres du conseil à la formation en éthique et déontologie.

Le rapport sera également publié sur le site web de la Ville, conformément à la Loi.

## **DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE**

### **26-04-067 COMPTES À PAYER AU 31 MARS 2026**

Régis Leblanc se retire de la délibération concernant ce point afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Il est PROPOSÉ par M. Alain Turcotte  
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 31 mars 2026, au montant total de 669 467,23 \$ soit acceptée, telle que proposée.

## **DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

### **26-04-068 DEMANDE DE CONSTRUCTION DE 14 LOGEMENTS RÉSIDENTIELS ABORDABLES AVEC LE « SUPERPOUVOIR EN MATIÈRE D'HABITATION » – 30-32, RUE COMEAU (LOTS 3 547 933 ET 3 547 934)**

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser la construction de 14 logements résidentiels abordables au 30-32, rue Comeau (lots 3 547 933 et 3 547 934);

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet nécessite une autorisation d'usage pour 14 logements, ce qui n'est pas permis dans le règlement de zonage actuellement (maximum de 12 logements);

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet est imminente et que l'utilisation du « superpouvoir en matière d'habitation » est davantage appropriée qu'un changement de zonage dans ces circonstances;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du projet respecte tous les critères de la loi :

- Il est possible d'autoriser un projet résidentiel dérogatoire à toute disposition des règlements d'urbanisme avant le 21 février 2027;
- Le taux d'occupation des logements du Québec doit être inférieur à 3%;
- Le projet doit être composé majoritairement de logements sociaux ou abordables ou étudiants;
- Le projet doit être situé dans le périmètre d'urbanisation;
- Le projet doit être situé dans une zone où l'usage habitation est autorisé;
- Le projet doit être situé hors zone de contraintes (santé et sécurité, bien-être, environnement).

CONSIDÉRANT QU'un «projet de résolution» a été adopté le 9 février 2026;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation pour cette demande a été fait le 13 mars 2026;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne s'est objectée à cette demande lors de l'assemblée de consultation du 31 mars 2026;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Esteban Figueroa  
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil adopte la «résolution» de la construction du projet de 14 logements résidentiels abordables au 30-32, rue Comeau (lots 3 547 933 et 3 547 934) avec les conditions suivantes :

- Marge sur rue Marie-Dugas (passage de 7.5 m minimum à 5.9 m – ce qui vous accorde une marge de manœuvre d'environ 0.5 m vs la cote de 6.4 m indiqué sur le plan)
- Accès et stationnement en façade (passage de 1 à plusieurs accès + dérogation sur le 5.0 mètres de largeur maximum)
- Conteneur à matière résiduelle (passage de 1 à 2 conteneurs)

**26-04-069**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (DM) - 46, ST-ONGE (LOT 4 542 333)**

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser une subdivision cadastrale d'un lot situé dans un corridor riverain d'un lac (300 m), non adjacent au lac et avec desserte des réseaux aqueduc et égout, dans le but d'obtenir deux nouveaux lots résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE les dérogations portent sur la profondeur des deux nouveaux lots résidentiels (Lot 1 - 24.0 m et Lot 2 - 23.6 m au lieu de 45.0 m (Art. 4.2.2.1, Lotissement);

CONSIDÉRANT QUE des lots résidentiels de tailles similaires composent le tissu urbain du même secteur;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte tous les critères du règlement afférent;

CONSIDÉRANT QUE le Comité recommande au Conseil d'autoriser le projet, avec la condition d'ajouter 2.0 m de frontage à chacun des deux nouveaux lots résidentiels;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation pour cette demande a été fait le 13 mars 2026;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne s'est objectée à cette demande lors de l'assemblée de consultation du 31 mars 2026;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry  
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil autorise la dérogation mineure, comme demandé.

**DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE (DI) – 19B, RUE TRACADIÈCHE EST (LOTS 3 547 683 ET 3 547 684)**

Il est fait mention qu'une demande de démolition a été acceptée pour le bâtiment situé au 19b, rue Tracadièche Est. Toute personne peut faire appel de la décision de la démolition par écrit au greffier d'ici le 30 avril 2026.

**26-04-070 APPROBATION DES MANDATS DU COMITÉ URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est dotée d'un Comité d'urbanisme en vertu du règlement sur le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut mandater le Comité pour toute étude à réaliser, conformément à l'article 2 dudit règlement;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc  
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le Conseil mandate le Comité à étudier les dossiers suivants dès maintenant :

- La priorisation des recommandations de l'étude de caractérisation des paysages;
- La thématique habitation selon la perspective de l'aménagement du territoire;
- Les problématiques réglementaires jugées prioritaires;
- Une certaine implication dans la révision du SAD.

QUE le Conseil mandate le Comité à étudier les dossiers suivants, selon les consignes qui lui seront transmises en temps et lieux par le directeur général :

- Le projet de réfection de la route 132;
- Le projet d'érosion et de submersion côtière.

**DOSSIERS DU DÉVELOPPEMENT ET DU TOURISME**

**26-04-071 RENDEZ-VOUS ACADIE-QUÉBEC 2026 - DEMANDE DE PARTENARIAT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer peut compter sur une communauté d'affaires dynamique et proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la tenue de la 10e édition du Rendez-vous Acadie-Québec aura lieu à Carleton-sur-Mer du 25 au 27 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement permettra de renforcer la synergie et les partenariats des communautés d'affaires des deux côtés de la baie des Chaleurs ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est sollicitée financièrement à titre de Ville hôtesse ;

CONSIDÉRANT la visibilité offerte en tant que présentateur de la soirée banquet 10e anniversaire;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Amélie Dallaire  
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte la demande de partenariat de 5 000\$ en échange de la visibilité offerte à titre de Présentateur de la soirée banquet 10e anniversaire ;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer mandate Vincent Landry, directeur développement et tourisme, à titre de représentant désigné et autorise ce dernier à signer tous les documents requis.

## **DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**26-04-072**

### **PLAN D'ACTION DESTINATION POUR TOUS 2025-2030**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite améliorer l'accessibilité de ses bâtiments municipaux et augmenter l'offre de services accessibles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer participe au projet « Destination pour tous » qui englobe l'évaluation de plus d'une trentaine d'établissements, un diagnostic et des recommandations pour chaque site, de l'accompagnement ainsi que de la formation;

CONSIDÉRANT QUE des diagnostics d'accessibilité ont été réalisés sur plusieurs sites municipaux ainsi qu'auprès d'entreprises et d'organismes du milieu, lesquels ont mené à l'élaboration d'un plan d'action 2025-2030;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'action vise notamment l'amélioration d'infrastructures, la mobilisation des organisations du milieu et le développement de compétences en accessibilité universelle;

CONSIDÉRANT QUE ce plan d'action permet à la Ville de confirmer son engagement envers l'accessibilité universelle et de structurer la mise en œuvre des actions pour les prochaines années 2025-2030;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc  
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer adopte le plan d'action Destination pour tous 2025-2030 et qu'elle autorise l'application de ce dernier sous l'initiative du département loisirs, culture et vie communautaire en collaboration avec Kéroul.

**26-04-073**

### **FONDS DE VISIBILITÉ INNERGEX 2026 - CONTRIBUTION AUX PROJETS**

CONSIDÉRANT QU'une entente intervenue entre la Ville de Carleton-sur-Mer et Innergex encadre la remise d'aide financière au nom de l'entreprise au

bénéfice des différents organismes sans but lucratif oeuvrant sur le territoire de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière provient du fonds désigné « Fonds de visibilité Innergex » ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni le 13 mars 2026 pour sélectionner des projets déposés par des organismes du milieu dans la 1ère tombée du Fonds Innergex 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité a déposé ses recommandations aux membres du conseil ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte  
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer accepte les recommandations du comité d'évaluation pour le fonds de visibilité Innergex, pour la tombée du 20 février 2026 et confirme les contributions suivantes (voir tableau pj) :

**26-04-074**

**TRAVAUX DE RÉPARATION DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA - OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la tuyauterie du système de réfrigération à l'ammoniac de l'aréna présente des signes d'usure avancés;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une fuite de saumure en 2024 et qu'une nouvelle fuite devra être réparée à l'été 2026;

CONSIDÉRANT QU'une mise à niveau de l'échangeur à plaque est nécessaire pour remplacer la tuyauterie dégradée du système;

CONSIDÉRANT QUE le délai de livraison des pièces pour les travaux de réparation est estimé à environ 8 semaines et qu'il serait possible d'effectuer les travaux pendant la période de fermeture de l'aréna, soit en juin;

CONSIDÉRANT QUE le système de saumure et d'ammoniac devra être vidé à l'été 2026 pour réparer la fuite actuelle et que cette même manœuvre doit être exécutée pour effectuer les réparations de la tuyauterie et de l'échangeur à plaque;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparations de l'échangeur à plaque, le remplacement de la tuyauterie corrodée et l'ajout d'une valve de contrôle électrique de pression de l'ammoniac sont nécessaires au bon fonctionnement de l'aréna.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry  
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville Carleton-sur-Mer autorise la signature de la soumission de CIMCO JBE250032 pour le prix forfaitaire pour la valve de maintien électrique ET la réparation de l'échangeur (Option 1) au montant de 120 700 \$ avant les taxes applicables;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise madame Laurie Gallagher à signer la soumission JBE250032.

QUE cette dépense soit financée par les activités de fonctionnement de l'année en cours.

**26-04-075      DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT MUNICIPAL ET DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE AU SEIN DU RÉSEAU BIBLIO GASPÉSIE-ÎLES DE LA MADELEINE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est membre du Réseau Biblio Gaspésie-Îles de la Madeleine;

CONSIDÉRANT QUE le Réseau Biblio Gaspésie-Îles de la Madeleine souhaite effectuer une mise à jour de la liste des membres votants lors de la tenue d'assemblées des membres;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Denise Leblanc  
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE monsieur Régis Leblanc, conseiller municipal à la Ville de Carleton-sur-Mer, et madame Julie Poulin, responsable de la bibliothèque Gabrielle-Bernard-Dubé, soient inscrits sur la liste des membres votants, ce qui leur permet d'assister et de voter lors des assemblées des membres.

**DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**26-04-076      CAMION AUTOPOMPE POUR LA CASERNE 79 - OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer doit remplacer un camion incendie arrivé en fin de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Maria doit également remplacer un camion incendie similaire, en fin de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'un nouveau camion incendie est nécessaire afin d'assurer la sécurité des citoyens, la conformité aux normes applicables et le maintien de la capacité opérationnelle du Service de sécurité incendie Avignon-Est;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Maria a confié le processus d'appel d'offres à la Ville de Carleton-sur-Mer pour procéder à l'appel d'offres conjoint, bien que les deux camions seront acquis chacun par une des parties, et ce pour avoir le meilleur prix possible (résolution 83-25 de Maria);

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au programme triennal en immobilisation (PTI) de la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573 de la Loi sur les cités et villes prévoit que tout contrat d'un montant supérieur au seuil applicable doit être adjugé à la suite d'un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à un appel d'offres afin d'obtenir des soumissions conformes et compétitives pour l'acquisition du camion incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission à la date d'ouverture, soit le 26 mars 2026 à 14 h :

- Camions Carl Thibault inc. au coût de 1 858 535,92 \$ pour les deux véhicules, incluant les taxes applicables (929 267,96 \$ / camion).

CONSIDÉRANT l'analyse de l'offre avec recommandations, effectuées par la firme Alain Côté Consultant inc. et approuvée par les membres du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE le rapport du consultant Alain Côté a été déposé au directeur général et greffier-trésorier et qu'il recommande l'acceptation de la soumission.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte  
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer octroie le contrat pour l'acquisition d'un des deux camions autopompe avec les équipements, selon le devis de l'appel d'offres no. SSIAE-2026-01, à l'entreprise Camions Carl Thibault inc., au coût de 929 267,96 \$, incluant les taxes applicables.

QUE le compte-rendu de la rencontre de validation, avec ses annotations et propositions, soit considéré comme partie intégrante du contrat, sans pour autant annuler ou restreindre toutes autres exigences requises au devis.

QUE la traite bancaire de Camions Carl Thibault inc. soit encaissée et considérée comme garantie d'exécution.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Antoine Audet, soit autorisé à signer tout document relatif à la livraison de ce contrat d'acquisition.

QUE la présente résolution soit conditionnelle à ce que le règlement d'emprunt adopté par la Ville de Carleton-sur-Mer pour financer cette acquisition, portant le numéro 2026-509, soit approuvé par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec.

**26-04-077**

**VÉHICULE POUR LE SERVICE TECHNIQUE DU SSI AVIGNON-EST -  
ACHAT**

CONSIDÉRANT QUE les villes de Maria, Carleton-sur-Mer, Nouvelle et Escuminac ont signé une entente intermunicipale afin de créer un service incendie, via une entente intermunicipale (résolution 23-10-232);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres ont délégué la compétence de gérer le service à la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE suite à un processus d'embauche pour se doter d'une personne pour devenir «pompiers mécaniciens» attitrés au service technique du service de sécurité incendie Avignon-Est;

CONSIDÉRANT QUE le travail de cette ressource sur l'ensemble du territoire va requérir un grand nombre de déplacements dans les institutions et les 4 casernes du service;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'acceptation du PTI 2026-28;

CONSIDÉRANT QUE la direction du service incendie Avignon-Est a reçu une soumission du garage Armand automobiles Ltée de Carleton-sur-Mer pour l'acquisition d'une fourgonnette utilitaire RAM Promaster 2500 de l'année 2026 au montant de 64 912.50 \$, sans les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE des achats complémentaires sont prévus (aménagement arrière 3500\$, équipements d'urgence 4644\$, signalisation-identification du véhicule 2874\$, 4 x cascades 6000 psi 6520\$), pour un montant de 17 538 \$, sans les taxes applicables.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc  
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer approuve la proposition de Armand automobiles Ltée. de Carleton-sur-Mer pour l'acquisition d'une fourgonnette utilitaire RAM Promaster 2500 de l'année 2026 et des achats complémentaires pour un coût total de 82 450.52 \$, sans les taxes applicables;

QUE le directeur du service incendie, M. Marc Côté soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition du véhicule et des accessoires en lien avec celui-ci.

QUE la moitié de cette dépense soit financée par la subvention obtenue dans le cadre du sous-volet Coopération intermunicipale du volet 4 - Coopération et gouvernance du Fonds régions et ruralité.

QUE l'autre moitié soit financée par le fonds de roulement de la ville et amortie sur une période de 10 ans.

## **RAPPORTS DES INTERVENTIONS DU SSI AVIGNON-EST POUR LA PÉRIODE DE JANVIER A MARS 2026**

Deux rapports des interventions du service de sécurité incendie Avignon-Est pour la période du 1er janvier au 31 mars 2026 sont déposés aux membres du conseil pour information.

## **PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 11 mai 2026, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire.

## **PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS**

Six (6) personnes présentes dans la salle et Quatre (4) personnes présentes dans la séance en ligne ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyennes et des citoyens et le conseil municipal.

<b>Questions</b>	<b>Réponses</b>
Le citoyen préoccupé par le projet de Place Bastien demande des précisions à la suite des informations amenées en cours de rencontre.	Le choix qui a été fait est de ne pas avoir de corridor intérieur et de faire des portes extérieures pour tous les logements. C'est un choix plus économique dans le contexte de ce type de projet qui exige de gros efforts budgétaires pour réaliser le projet.
Des précisions sont demandées sur le plan d'action Destination pour tous et sur l'organisme «Kéroul».	L'organisme Kéroul est un organisme indépendant, subventionné par le ministère du Tourisme et d'autres fonds du

	<p>Gouvernement du Québec. La mission de l'organisme est bien de promouvoir le tourisme pour les personnes en situation d'handicaps, mais également d'accompagner les milieux en fournissant de l'expertise et un accompagnement. De plus, il gère également un programme de subvention pour adapter les attraits touristiques. Le plan d'action qui en découle apportera des améliorations de manière continue concernant l'accessibilité dans la ville de Carleton-sur-Mer.</p>
<p>Une citoyenne demande à qui appartiennent les bâtiments avec du logement abordable comme la Place Bastien ou la Belle embarquée.</p>	<p>Les projets ont été développés et appartenaient à l'Office municipal d'habitation de Carleton-Saint-Omer et cet organisme local s'est fusionné avec l'Office d'habitations Baie-des-Chaleurs, qui gère les logements sociaux et abordables pour la majorité des municipalités de la Baie-des-Chaleurs.</p>
<p>Une citoyenne demande des nouvelles du sinistre dans le bâtiment sanitaire de la rue du Quai.</p>	<p>Le maire affirme que le bâtiment se porte mieux. À la suite du sinistre, le bâtiment a été désaffecté et nos employés municipaux ont entrepris les travaux par la suite pour remplacer le revêtement des murs. Le coût à ce jour est d'environ 15 k\$. Il se peut qu'il y ait des frais additionnels pour le plancher une fois que les employés pourront y accéder. Ce ne sont pas des frais assurables.</p>
<p>Des questions sont posées concernant le lien entre les achats pour le golf et la SDMC, à la suite de l'achat présenté pour le golf au coût de 28 k\$. Le terrain de golf, les bâtiments et l'ensemble des équipements sont la propriété de la Ville. La SDMC opère le golf. Dans ce contexte, la Ville continue de procéder aux achats et la SDMC contribue aux acquisitions pour un pourcentage habituel de 50 %.</p>	<p>Le terrain de golf, les bâtiments et l'ensemble des équipements sont la propriété de la Ville. La SDMC opère le golf. Dans ce contexte, la Ville continue de procéder aux achats et la SDMC contribue aux acquisitions pour un pourcentage habituel de 50 %.</p>
<p>Un citoyen questionne sur l'impact budgétaire que pourrait avoir l'abolition des droits de mutation pour un premier acheteur, tel que proposé par la nouvelle première ministre du Québec, Mme. Christine Fréchette.</p>	<p>Le maire explique qu'il y aura plusieurs étapes avant d'en arriver, mais qu'en effet, si cela s'applique, il y aura une perte de revenus pour la Ville. Le milieu municipal fera certainement des représentations pour être compensé, le cas échéant.</p>

**LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

**26-04-078**

**LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20:14, Mme. Amélie Dallaire propose la levée de la séance.

Accepté.

---

Mathieu Lapointe  
Maire

---

Antoine Audet  
Directeur général et greffier-trésorier